



Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

Substances interdites : méthylphénidate et dérivés des amphétamines

Cette liste de vérification vise à guider le sportif et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT, qui permettront au Comité AUT d'évaluer si les critères pertinents du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont satisfaits.

Veuillez noter que la soumission du seul formulaire de demande d'AUT rempli n'est pas suffisante; des documents d'appui DOIVENT être fournis. *Une demande et une liste de vérification dûment remplies ne garantissent pas l'octroi d'une AUT.* Inversement, dans certaines situations, une demande légitime peut ne pas comprendre tous les éléments de la liste de vérification.

<input type="checkbox"/>	Voici les exigences quant au formulaire de demande d'AUT :
<input type="checkbox"/>	Toutes les sections sont remplies de façon lisible
<input type="checkbox"/>	Toutes les informations sont présentées en [la ou les langues précisées par l'OAD]
<input type="checkbox"/>	Le médecin traitant a apposé sa signature
<input type="checkbox"/>	Le sportif a apposé sa signature
<input type="checkbox"/>	Le rapport médical doit comprendre les éléments suivants :
<input type="checkbox"/>	Antécédents médicaux : âge lors de l'apparition des symptômes de TDAH, âge lors du diagnostic initial, symptômes dans plus d'un cadre, essai d'interventions autorisées (s'il y a lieu)
<input type="checkbox"/>	Tests de diagnostic ou échelles d'évaluation utilisées (p. ex., Conners, DIVA)
<input type="checkbox"/>	Interprétation des symptômes, des signes cliniques et des résultats de tests par un médecin (pédiatre, psychiatre ou d'autres médecins experts en TDAH) ou un psychologue clinicien. L'évaluation du psychologue doit être accompagnée d'un rapport du médecin traitant ayant agi comme prescripteur.
<input type="checkbox"/>	Diagnostic renvoyant au CIM-10 ou au DSM-5
<input type="checkbox"/>	Stimulant prescrit (le méthylphénidate et les amphétamines sont interdits en compétition), y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration
<input type="checkbox"/>	Les résultats des tests diagnostiques doivent comprendre une copie de ce qui suit :
<input type="checkbox"/>	Exemples d'épreuves : a) Adultes : ACDS, CAADID, CAARS, Barkley, DIVA 2.0 ou DIVA 5.0 (copie du test ou de l'évaluation originale) b) Enfants : Vanderbilt, K-SADS, DISC, Conners, SNAP (copie du test ou de l'évaluation originale)
<input type="checkbox"/>	Renseignements additionnels fournis
<input type="checkbox"/>	Rapports supplémentaires en appui au diagnostic, p. ex., rapports de psychologues, d'enseignants, d'un parent ou tuteur (facultatif)